

doute par anticipation du revenu de l'année suivante, ce qui s'explique par des changements dans le tarif.

Avant de passer outre à cette partie du sujet que nous traitons, je crois qu'il serait intéressant de signaler aux honorables membres de cette Chambre quelques-uns des traits qu'on pourrait désigner sous le nom de "curiosités du revenu des douanes". Dans l'année expirée le 30 juin 1886, la somme des droits perçus sur le charbon et le coke a été de \$1,072,332. Le revenu sur ces articles, en l'année 1887, s'est élevé à \$1,178,964, soit une augmentation de plus de \$100,000 sur l'année précédente, en dépit que 150,000 tonnes d'antracite aient été admises en franchise durant l'année dernière, ce qui est un indice frappant des progrès que le Canada a faits, durant cette année, dans l'industrie manufacturière. Dans les articles de luxe, comme les marchandises de fantaisie, il y a eu une augmentation de \$332,246 en 1886, jusqu'à \$608,776, en 1887. Dans les soieries et la fabrication des soieries, il y a eu une augmentation de \$702,465 en 1886, jusqu'à \$860,395 en 1887, et pendant que le revenu augmentait sur ces articles de luxe, vous apprendrez sans doute avec plaisir qu'en l'année 1887, nous n'avons importé que 1,207,284 gallons de spiritueux et de vins, contre une importation de 1,400,690 gallons des mêmes produits, l'année précédente, et que, sur ces produits, le revenu s'est élevé, en 1886, à \$1,911,601, pendant qu'en 1887 il n'a été que de \$1,700,076, ce qui démontre que la tempérance gagne du terrain dans les mœurs de nos populations; qu'il me soit permis d'ajouter que cette conclusion ressort du rapport de mon honorable ami le ministre du revenu de l'intérieur. En 1887, la quantité de spiritueux achetée pour consommation a été de 2,864,935 gallons, contre une moyenne de 3,376,410 gallons pour chacune des deux années précédentes. Je prends la moyenne des deux années précédentes, vu que la quantité achetée pour la consommation, en l'année 1885, était d'une proportion anormale très forte eu égard à une augmentation anticipée de droits, et les chiffres de 1886 sont partout plus faibles. La moyenne de ces deux années est raisonnable et juste pour les fins d'une comparaison. Le revenu sur les sucres de toutes sortes fait voir une augmentation, en 1887, de plus de \$300,000; la somme des droits perçus sur cet item, en 1886, ayant été de \$2,303,397, et en 1887 de \$3,167,528; sur la laine, les droits ont augmenté de \$2,499,246 en 1887, à \$3,176,741 en 1887.

Quant aux articles tombant sous la loi de l'exciise, nous avons estimé que le revenu provenant de cette source serait d'environ \$6,000,000; mais en réalité, il a été de \$6,308,201. Cette augmentation s'explique par le fait qu'une quantité exceptionnellenent considérable de spiritueux ont été entrés avant le 1er juillet 1887, date à laquelle la disposition de l'Acte du revenu de l'intérieur vint en opération, concernant l'emmagasinage des spiritueux, deux ans avant leur mise en vente.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Ces \$6,300,000 ne comprennent-ils simplement que les droits sur les spiritueux, la bière et le tabac, sous l'en-tête d'exciise?

Sir CHARLES TUPPER: Ils comprennent tous les droits d'exciise, et l'augmentation est due au changement qui a été fait dans l'acte d'exciise, qui exige que les